



## SYNDICAT CGT DES TERRITORIAUX DE LA VILLE DE SAINT-ÉTIENNE

Monsieur Gaël PERDRIAU  
Maire de la Ville de Saint-Étienne  
Hôtel de ville  
BP 503  
42000 SAINT-ÉTIENNE Cedex 1

Saint-Étienne, le 11 mars 2024

**Objet :** « Préavis de grève pour le mardi 19 mars 2024 ».

Monsieur le Maire,

Conformément aux dispositions de l'article 10 de la Loi 83-634 du 13 juillet 1983 et de l'article 2512-2 du Code du Travail, le syndicat CGT des territoriaux de la ville de Saint-Étienne vous transmet ce préavis de grève pour le **mardi 19 mars 2024 de 10h30 à minuit** pour l'ensemble des agents de la ville de Saint-Étienne.

Pour les fonctionnaires et agent-es public-ques, l'urgence c'est les salaires. L'année 2024 ne peut pas être une année blanche pour les rémunérations des fonctionnaires et agent.es public-ques, confronté-es à la stagnation de leur rémunération depuis de nombreuses années et à la réalité des pertes du pouvoir d'achat face à la persistance de l'inflation.

C'est en ce sens que la CGT a décidé d'une journée nationale de grève et de manifestation le mardi 19 mars 2024 avec l'exigence de l'augmentation immédiate de 10 % du point d'indice compte tenu du rattrapage de la perte du pouvoir d'achat cumulée depuis les vingt dernières années et son augmentation à six euros (6 €) pour compenser l'inflation.

Pour que la Fonction publique redevienne attractive, en plus des mesures de revalorisation générale des salaires, il est nécessaire d'engager des négociations sur la refonte des grilles salariales, indispensables pour une reconnaissance juste des qualifications et de l'expérience, une revalorisation des métiers à prédominance féminine, un déroulé de carrière respectueux de notre statut avec à chaque échelon un gain conséquent de rémunération.

Page 1

LAMAIZIERE - 19 rue Léon Lamaizière, 42000 Saint-Étienne – 04.77.41.64.49  
[cgt@saint-etienne.fr](mailto:cgt@saint-etienne.fr) / <https://fr-fr.facebook.com/CGT-Territoriaux-Saint-Étienne-202103153158558/>

En complément du contexte national, le syndicat CGT des territoriaux de la Ville de Saint-Étienne demande l'ouverture de négociations sincères sur les sujets suivants :

- l'arrêt immédiat de tous les projets de fermeture et/ou d'externalisation de services
- l'arrêt de la mise en œuvre des destructions des services publics offerts aux stéphanois
- l'arrêt immédiat de toutes suppressions de postes et revenir à des effectifs permettant d'assurer pleinement les missions de services publics
- l'arrêt immédiat des non-reconductions des contractuels et des vacataires
- la réouverture de négociations loyales autour du temps de travail et des plannings imposés
- la reconnaissance des sujétions particulières liées aux métiers les plus pénibles
- l'annulation de la décision arbitraire de l'augmentation du temps de travail de 1h/semaine
- le respect du dialogue social et des obligations légales en matière de consultation des instances représentatives du personnel
- la réouverture des négociations liées au RIFSEEP ayant comme objectif une augmentation générale des salaires
- réouverture des négociations sur les SMAF
- la prise en charge par la collectivité des pertes de salaires liées aux arrêts maladie du 1er au 90ième jour comme dans la plupart des grandes villes de France
- la participation employeur mutuelle/prévoyance à hauteur de 50% comme autorisé par la